



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 27 OCTOBRE 2014 A 18H30**

**établi conformément aux dispositions  
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général  
des Collectivités Territoriales**

**Conseillers :**

En fonction	:	33
Présents	:	29
Procurations	:	04

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de :  
Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

**ETAIENT ABSENTS :**

- Mme WANDERS, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme PARREZ, Adjointe au Maire,
- Mme PUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. FRANCONI, Adjoint au Maire,
- M. HAUCK, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. ROHR, Conseiller Municipal,
- M. DAVID, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme PELLEENZ, Conseillère Municipale,
- M. MARICHY, Conseiller Municipal, à partir du point n° 24,
- Mme PELLEENZ, Conseillère Municipale, à partir du point n° 24,
- Mme IORIO, Conseillère Municipale, à partir du point n° 24,
- M. LEYDER, Conseiller Municipal, à partir du point n° 26.

**Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :**

- 1 ⇒ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;
- 2 ⇒ avec 26 voix pour et 7 abstentions, adopte le procès-verbal de la séance en date du 03 septembre 2014 ;
- 3 ⇒ retire le point n° 3 relatif à un compte-rendu de décisions ;
- 4 ⇒ entend le compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire du service juridique :
  1. Décision en date du 21 août 2014 de procéder au paiement de la facture d'un montant de 1 254.00 € représentant les frais et honoraires de Maître CHOFFEL pour diligences effectuées à ce stade de la procédure dans un dossier contentieux.
  2. Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014 de procéder au paiement de la facture d'un montant de 1 674.00 € représentant les frais et honoraires de Maître CHOFFEL pour diligences effectuées à ce stade de la procédure dans un dossier contentieux.
  3. Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014 de procéder au paiement de la facture d'un montant de 308.98 € représentant les frais de Maître MULLER, huissier de justice, pour établissement d'un procès-verbal.
  4. Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014 de procéder au paiement de la facture d'un montant de 2 028.00 € représentant les frais et honoraires de Maître CHOFFEL pour diligences effectuées à ce stade de la procédure dans un dossier contentieux.
  5. Décision en date du 12 septembre 2014 de procéder au paiement de la facture d'un montant de 364.34 € au garage BOMBARDIER à FLORANGE suite à un accident de la circulation.
  6. Décision en date du 03 octobre 2014 d'accepter le remboursement d'assurances de la SMACL d'un montant de 10 255.20 € suite à effraction aux ateliers municipaux.
  7. Décision en date du 03 octobre 2014 de procéder au paiement de la facture d'un montant de 390.00 € représentant l'indemnité due à HELIOTROPE pour rupture de contrat dans le cadre de « Nature et jardins » ;

5 ⇒ entend le compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire des services techniques :

- Décision en date du 5 août 2014 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société STRATEVAL CONSEIL de Marcilly-d'Azergues pour l'élaboration d'un audit financier d'un montant TC de 13 440.00 €
- Décision en date du 12 septembre 2014 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société COLAS EST de Marly cedex pour des travaux de réfection de trottoirs au lotissement les coteaux fleuris à Hayange-Marspich pour un montant de 27 203.76 € T.C.
- Décision en date du 13 octobre 2014 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société CLIMAT THERM de Richemont pour effectuer la vérification et la maintenance des appareils de cuisine pour un montant de 6 266.40 € T.C. pour une année soit 25 065.60 € T.C. pour les 4 ans du contrat.

6 ⇒ avec 27 voix pour et 6 voix contre, accepte la prise en charge financière de la protection fonctionnelle d'un agent, comme suit :

- Honoraires d'avocat : plafond de 5 000 € TTC
- Frais de déplacement d'avocat pour audience : plafond de 1 000 € TTC par audience
- Assistance de l'avocat pour audience : plafond de 1 000 € TTC par audience
- Frais de consignation : Détermination par le Tribunal saisi ;

7 ⇒ à l'unanimité, accepte la rémunération des agents recenseurs pour l'enquête de recensement 2015, comme suit : la rémunération des agents recenseurs sera de 2,00 € par habitant recensé (fiche individuelle) et de 3,30 € par logement recensé (fiche logement).

8 ⇒ à l'unanimité, accepte la cession d'un terrain rue Clemenceau au prix de 6000 € et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant ;

9 ⇒ à l'unanimité, accepte la cession d'un terrain rue Pablo Neruda au prix de 2 807,75 € et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant ;

10 ⇒ à l'unanimité, donne son accord pour la création d'une servitude de passage de câble et autorise le Maire à signer une convention avec ERDF y relative et les documents s'y rapportant ;

11 ⇒ à l'unanimité, accepte l'acquisition de la parcelle section 43 n° 933 au prix de 500 € TTC pour la création d'un abribus route de Volkange, les frais de notaire et d'arpentage étant à la charge de la ville ;

12 ⇒ avec 25 voix pour et 8 abstentions, décide de vendre l'immeuble sis 1 rue de la Mine à Monsieur Raymond MAGER au prix de 200 000 € TTC, les frais de notaire étant à la charge de la ville et autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette transaction ;

13 ⇒ à l'unanimité, autorise le Maire ou son adjoint à émettre les titres de recettes correspondants à la réfection des trottoirs sis 44 et 46 rue Pierre Mendès France ;

14 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 850 € au CCAS ;

15 ⇒ à l'unanimité, accepte le retrait de la ville de THIL du SIVU Fourrière du Joli Bois de Moineville ;

16 ⇒ avec 21 voix pour et 12 voix contre, accepte le retrait de la ville de Hayange du SIVU Fourrière du Joli Bois de Moineville ;

17 ⇒ à l'unanimité, autorise le Maire à régler la facture d'un montant de 7 405,95 € TTC à l'ONF, relative aux travaux sylvicoles réalisés en 2013 ;

18 ⇒ avec 32 voix pour et 1 abstention, accepte le versement des subventions suivantes et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Philharmonie La Lorraine :

Association Lorraine des Chorales et Ensembles Instrumentaux Scolaires (ALCEMS)	600,00 €
Alsaciens Lorrains du Konacker	240,00 €
Amicale des Mineurs de la Cité Bellevue	655,00 €
Association Détente et Loisirs de la Cité Gargan (ADL)	500,00 €
Association récréative des retraités du Konacker	240,00 €
Association Temps Libre au Féminin (ATLAF)	240,00 €
Centre culturel des Alevi	500,00 €
Centre Culturel Espagnol du Konacker	870,00 €
Cercle d'échecs Philidor Hayange	870,00 €
Chorale Bel Canto	110,00 €
Chorale Bel Paese	110,00 €
Groupement des Amateurs Photographes de Hayange et Environs (GAPHE)	1500,00 €
Ligue Corfinio	185,00 €
Association Marspich Si Tu Veux	1000,00 €
ORGANUM	1500,00 €
Philharmonie La Lorraine	25031,00 €
Scrabble Club de Hayange	190,00 €
Les Amis d'Epicure	150,00 €
Le Ralliement des gourmets	500,00 €
<b>Total</b>	<b>34991 €</b>

349è section des médaillés militaires, association des veuves et orphelins	150,00 €
Amicale des Retraités et Préretraités de Hayange et Environs (ARPHE)	200,00 €
Association Avicole de Hayange et Marspich	500,00 €
Le Relais de la Vallée de la Fensch	120,00 €
Association des Combattants de l'Union Française (ACUF)	325,00 €
Association des Donneurs de Sang du Val de Fensch	700,00 €
Ecologie et vivre ensemble EVE	50,00 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)	400,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Afrique du Nord (FNACA)	150,00 €
Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants, Patriotes (FNDIRP)	150,00 €
Groupement des Marins et Marins Anciens Combattants de Hayange et de la Vallée de la Fensch	150,00 €
Le Souvenir Français	150,00 €
Union associative du Konacker	50,00 €
Union Nationale des Combattants – Section Hayange (UNC)	150,00 €
Scouts de France	200,00 €
<b>Total</b>	<b>3 445 €</b>

Madame PELLENZ ne participe pas à ce vote, en raison de son implication dans l'association La Lorraine ;

19 ⇒ avec 32 voix pour et 1 voix contre, adopte la motion de vigilance contre la fermeture éventuelle du commissariat de Police de Hayange ;

20 ⇒ à l'unanimité, approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la maison des doudous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant ;

21 ⇒ à l'unanimité, autorise le Maire à signer le Projet Educatif Territorial **concernant** les nouveaux rythmes scolaires ;

22 ⇒ à l'unanimité, décide le versement pour l'année 2014 d'une subvention de 8 000 € en faveur de l'Amicale des Sapeurs Pompiers ;

23 ⇒ à l'unanimité, renouvelle les baux de chasse pour la période 2015-2024 ;

24 ⇒ avec 20 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, modifie les représentants de la ville au CTP comme suit :

Titulaires :

Fabien ENGELMANN, John DEWALD, Francis LANGLOIS, Marie-Christine HOUDIN, Damien BOURGOIS.

Suppléants :

Jordan FRANCONI, Murielle DEISS, Corinne HENAULT, Luc BOENING, Sylviane PARREZ.

25 ⇒ 20 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, modifie les représentants de la ville au CHSCT comme suit :

Titulaires :

Fabien ENGELMANN, John DEWALD, Francis LANGLOIS, Marie-Christine HOUDIN, Alain LEYDER.

Suppléants :

Damien BOURGOIS, Jordan FRANCONI, Murielle DEISS, Pascal GRÜN, Luc BOENING.

26 ⇒ suite au retrait de la délégation de fonction accordée à Madame SPRINGMANN :

- avec 20 voix contre, 3 voix pour et 6 abstentions, se prononce contre le maintien de cette élue dans ses fonctions d'adjointe au Maire ;

- avec 18 voix contre, 4 voix pour, 1 nul et 6 abstentions, se prononce contre la suppression du poste d'adjoint ;

27 ⇒ avec 20 voix, élit Monsieur Luc BOENING à un poste d'adjoint ;

28 ⇒ suite au retrait de la délégation de fonction accordée à Monsieur HAINY :

- avec 18 voix contre, 4 voix pour, 1 nul et 6 abstentions, se prononce contre le maintien de cet élu dans ses fonctions d'adjoint au Maire ;

- avec 19 voix contre, 4 voix pour et 6 abstentions, se prononce contre la suppression du poste d'adjoint ;

29 ⇒ avec 20 voix, élit Madame Corinne HENAULT au dernier poste d'adjoint ;

Monsieur le Maire nomme Monsieur Bernard HOFF, Conseiller Municipal délégué aux associations sportives et aux équipements sportifs.

Pour information, après le remaniement de ce conseil municipal, la liste des adjoints et des conseillers municipaux délégués s'établit comme suit :

**ADJOINTS :**

1<sup>er</sup> adjoint : BOURGOIS Damien, à la sécurité publique et routière, à la police municipale.

2<sup>ème</sup> adjointe : DEISS Murielle, aux finances et à l'état-civil.

3<sup>ème</sup> adjoint : DEWALD John, à la Jeunesse et aux Sports.

4<sup>ème</sup> adjoint : LANGLOIS Francis, aux travaux, à l'urbanisme, aux transports et aux cimetières.

5<sup>ème</sup> adjointe : HOUDIN Marie-Christine, au scolaire, à la famille, à la petite enfance, aux cantines et au périscolaire.

6<sup>ème</sup> adjoint : FRANCONI Jordan, à l'environnement, à la protection animale, au Développement Durable et au cadre de vie.

7<sup>ème</sup> adjointe : Madame PARREZ Sylviane, aux Personnes Agées, aux affaires sociales et au logement,

8<sup>ème</sup> adjoint : BOENING Luc, au Commerce, à l'Artisanat et à la Vie Associative,

9<sup>ème</sup> adjointe : HENAULT Corinne, à la Culture, Tourisme et Patrimoine.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES :**

Monsieur René HEIDMANN pour les secteurs suivants : aménagement, entretien et qualité de vie des quartiers.

Monsieur Fabien CORNU pour les secteurs suivants : festivités, animations et événements.

Monsieur Denis CENTOMO pour les secteurs suivants : la sécurité routière et la sécurité publique.

Monsieur Pascal GRÜN pour les secteurs suivants : culture et vie associative.

Monsieur Bernard HOFF pour les secteurs suivants : associations sportives et équipements sportifs ;

30 ⇒ avec 26 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve la composition de ces nouvelles commissions :

COMMISSION	VICE-PRESIDENT	MEMBRES
Commission Affaires sociales Personnes Agées et Logement	PARREZ Sylviane	I. WEBER – A. LEYDER D. COLLOT- L. PAUTE – C. HENAULT- P. DAVID

COMMISSION	VICE-PRESIDENT	MEMBRES
Jeunesse et Sports	DEWALD John	F. CORNU – P. GRUN B. HOFF – J. WYBAILLIE A. PELLEZ – P. HAUCK T. ROHR – A. LEYDER

COMMISSION	VICE-PRESIDENTS	MEMBRES
Commission Commerce, Artisanat, Vie associative, Tourisme, Patrimoine, Culture	HENAULT Corinne BOENING Luc	A. TAKACS – A. LEYDER M. DA SILVA – M. DEISS – V. WANDERS - A. PELLEZ

Suppression de la Commission des Sports, telle que définie précédemment.

Maintien des Commissions Sécurité Publique et Routière, Finances, Travaux Urbanisme et Transports, Scolaire  
Famille Petite enfance Cantines Périscolaire, Environnement Développement Durable Protection Animale.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 00

Hayange, le 27 octobre 2014

Le Maire,

Fabien ENGELMANN

